

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DASES 20 Subvention (20 000 euros) et convention avec l'association Ensemble aux Frères Voisin (15^e) pour la mise en œuvre d'activités socioculturelles à destination des habitants et des familles.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2512-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 janvier 2020 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Ensemble aux Frères Voisin, et propose la fixation de la participation financière de la Ville de Paris, de 20 000 euros au titre de l'année 2020 ;

Vu l'avis du conseil du 15^e arrondissement, en date du 20 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Ensemble aux Frères Voisin, 18 allée des Frères Voisin (15^e), une convention annuelle dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Article 2 : Conformément à la convention, la participation financière de la Ville de Paris au fonctionnement de l'association Ensemble aux Frères Voisin, au titre de l'année 2020, est fixée à 20 000 euros (numéro simpa : 191604, dossier n°2020_05469).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO